



PLAN DE CHASSE CERVIDÉS 2023 - 2024

DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

Depuis la saison dernière, chaque prélèvement de chevreuil doit être déclaré dans les 72 heures qui suivent sa réalisation. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour cet enregistrement :

ESPACE ADHÉRENT

Enregistrement **directement** sur l'espace adhérent.

Cette option sera OBLIGATOIRE pour la SAISON 2025-2026.



COURRIER

Compléter et adresser le formulaire papier ci-joint à la Fédération.



MAIL

Adresser un mail en précisant les informations suivantes :

- Numéro du bracelet;
- date de prélèvement;
- commune;
- sexe;
- jeune/adulte;
- poids plein;
- mode de prélèvement : *battue, approche*
- observations éventuelles.



+ L'accès à votre espace adhérent se fait sur le site de la fédération

WWW.FDC29.COM

ONGLET



Espace adhérent

Connexion

IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE DÉJÀ TRANSMIS PAR LA FÉDÉRATION

Saisie des demandes petit et grand gibier et du BILAN DE RÉALISATION

Demandes Grand Gibier

Demandes Petit Gibier

Saisie des prélèvements



Numéro de territoire (29....)

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer sur « mot de passe oublié? », vous recevrez un mail vous le communiquant à nouveau.

